



Panorama

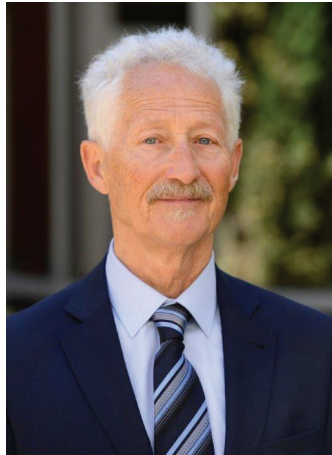
de l'économie sociale
et solidaire

**MONTPELLIER
MÉDITERRANÉE
MÉTROPOLE**



EDITO	3
INTRODUCTION	4
I- POIDS, COMPOSITION ET PLACE DE L'ESS	5
A) Une contribution significative à l'emploi local	5
B) Une forte hétérogénéité selon les composantes juridiques	8
C) Une grande diversité sectorielle	10
D) Une place importante dans quelques secteurs d'activité	12
E) Une place relativement important des établissements de grande taille	14
II- CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	16
A) Une forte féminisation de l'emploi	16
B) Des emplois relativement qualifiés	17
C) Un fort développement du travail à temps partiel dans les associations	19
D) Des salariés relativement âgés	20
CONCLUSION	21

EDITOS



Le présent Panorama correspond à une photographie des principales caractéristiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) à l'échelle du territoire de la Métropole de Montpellier.

Comme le montrent les comparaisons territoriales effectuées tout au long de cette étude, beaucoup de ces caractéristiques se retrouvent quelles que soient les zones géographiques. D'autres, en revanche, s'avèrent plus spécifiques, souvent en relation avec le caractère urbain du territoire. Pour autant, les rapprochements opérés avec les données portant sur la Métropole de Toulouse font apparaître que l'ESS montpelliéraine présente quelques aspects singuliers renvoyant à des facteurs d'ordre structurel.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'ESS occupe une place significative dans l'emploi au niveau de la Métropole, en particulier dans quelques secteurs d'activité qui font qu'elle joue un rôle majeur en matière de cohésion sociale, d'animation territoriale ou, encore, de développement économique local.

Cet état des lieux étant dressé, nous comptons maintenant approfondir le partenariat noué avec Montpellier Méditerranée Métropole (3M) pour passer à une étape supérieure, en consolidant le développement des entreprises de l'ESS sur le territoire pour leur permettre de toujours mieux répondre aux besoins de nos concitoyens.

Olivier HAMMEL
Président de la Cress LR



Les entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sont de plus en plus nombreuses à démontrer qu'il est possible de répondre efficacement aux besoins sociaux des populations, tout en

étant ancré dans l'économie. Dans des domaines très divers, les entrepreneurs sociaux concilient ainsi initiative privée et solidarité, esprit d'entreprise et volonté de rendre l'économie plus humaine, en contribuant de manière significative à l'emploi local. Coopératives, Associations, Mutuelles, Entrepreneurs sociaux,... ces entreprises de l'ESS concilient ancrage local, performance économique et développement social. Leurs maîtres-mots : démocratie, redistribution et utilité sociale. Dans ces entreprises, la gouvernance démocratique est au cœur de leur projet. Dans les activités financières et d'assurance, l'action sociale, le développement durable, la formation, l'agriculture ou les nouvelles technologies, l'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités. Elle emploie des salariés aux profils divers et aux compétences variées.

Le panorama de l'économie sociale et solidaire, réalisé par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire avec le soutien de la Métropole, illustre le poids important et essentiel de l'ESS sur le territoire, ainsi que la diversité de ses acteurs.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à soutenir, accompagner et valoriser le modèle entrepreneurial de l'Économie Sociale et Solidaire et les initiatives de ses acteurs.

Philippe SAUREL
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier

Panorama de l'économie sociale et solidaire dans le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole

Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un modèle entrepreneurial spécifique qu'est venue officiellement reconnaître la loi du 31 juillet 2014. La spécificité de ce modèle tient en un ensemble de principes communs régissant le fonctionnement des entreprises concernées :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique reposant sur l'information et la participation des associés, salariés et parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion conforme aux règles de la non-lucrativité :
 - o les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - o les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

Ces entreprises sont les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations, quelle que soit la nature de leur activité. A ces formes d'entreprise « historiques » de l'ESS, la loi du 31/07/2014 a ajouté les sociétés commerciales respectant certaines conditions : la recherche d'une utilité sociale et le respect de principes de gestion les assimilant aux entreprises traditionnelles de l'ESS¹.

Ainsi définie, l'économie sociale et solidaire représente un champ économique singulier, notamment en ce que ses entreprises privilégient les objectifs de long terme et font prédominer le projet, ainsi que les femmes et les hommes réunis autour de ce dernier, sur le capital. Dans un monde de plus en plus marqué par la financiarisation de l'économie et le court-termisme qui en résulte, l'ESS représente ainsi une véritable alternative méritant d'être confortée. C'est ce à quoi s'attache la loi du 31 juillet 2014, laquelle a institué de multiples outils destinés à favoriser le développement des entreprises de l'ESS, outils ayant vocation à être déclinés à l'échelle des territoires. Le présent Panorama, qui dresse un état des lieux de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, pourra constituer un point d'appui dans cette perspective.

¹Les données de l'Insee ne permettent pas encore d'observer les sociétés commerciales appartenant à l'ESS. Le présent Panorama repose donc sur son périmètre traditionnel, lequel inclut les entreprises ayant un statut de coopérative, de mutuelle, d'association ou de fondation.

I- POIDS, COMPOSITION ET PLACE DE L'ESS

A) Une contribution significative à l'emploi local

Chiffres clés par champ économique au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole

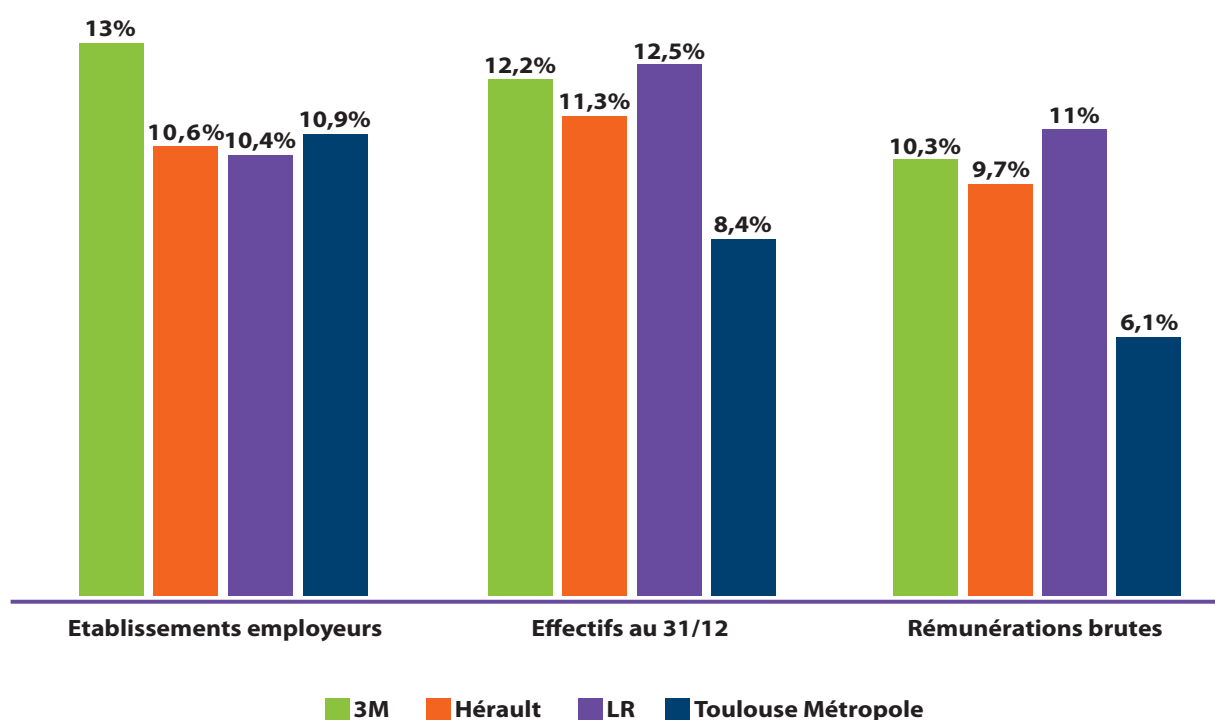
Champs économiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP ²	Rémunérations brutes (K €)
Privé ESS	2 224	23 029	19 620	596 066
Privé hors ESS	14 128	104 096	92 214	3 207 270
Public	713	61 994	57 132	1 963 060
Total	17 065	189 119	168 966	5 766 396
Part de l'ESS dans le total (%)	13 %	12,2 %	11,6 %	10,3 %

Tableau n° 1

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013

²Equivalent Temps Plein.

Poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, du département de l'Hérault, de la région Languedoc-Roussillon et de Toulouse Métropole



Graphique n° 1

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013

Avec un peu plus de 12 % de l'emploi total (18 % de l'emploi privé) au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, le poids de l'ESS dans l'ensemble des effectifs y est sensiblement supérieur à ce qu'il est dans le département de l'Hérault et à peu près équivalent à celui enregistré en région Languedoc-Roussillon (lui-même à peu près équivalent au poids de l'ESS dans la nouvelle grande région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées : 12,1 % du total des effectifs). La comparaison avec Toulouse Métropole, en revanche, fait apparaître un différentiel plus marqué, l'ESS ne représentant dans ce dernier territoire qu'un peu plus de 8 % de l'emploi total.

En termes d'établissements employeurs, cette fois, il est à noter que le poids de l'ESS est significativement plus élevé au sein de Montpellier Méditerranée Métropole qu'à l'échelle du département de l'Hérault ou de la région Languedoc-Roussillon : plus de 2 points d'écart. Cela signifie, lorsqu'on compare les ratios correspondants à ceux en termes d'effectifs, que les établissements de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole sont, en moyenne, de taille relativement réduite, en particulier par rapport à ce que l'on observe à l'échelon régional. Un même constat quant à la taille relativement modeste des établissements de l'ESS peut être fait au niveau de Toulouse Métropole.

S'agissant maintenant des rémunérations, l'ESS, pour chacun des quatre échelons géographiques considérés, occupe une place sensiblement inférieure à celle qui est la sienne en termes d'effectifs, les différentiels étant d'ailleurs plus marqués au niveau des deux métropoles de Montpellier et de Toulouse. On peut donc en déduire que les salaires sont, en moyenne, relativement réduits au sein de ce champ économique.

Approche selon la densité de l'emploi

Densité de l'emploi par champ économique au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, du département de l'Hérault, du Languedoc-Roussillon, de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et de Toulouse Métropole

Champs économiques	Montpellier Méditerranée Métropole	Département de l'Hérault	Région Languedoc-Roussillon	Région LRMP	Toulouse Métropole
Privé ESS	45	30	31	38	38
Privé hors ESS	212	170	153	189	317
Public	132	86	77	86	132

Tableau n° 2

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013 et Populations légales 2012

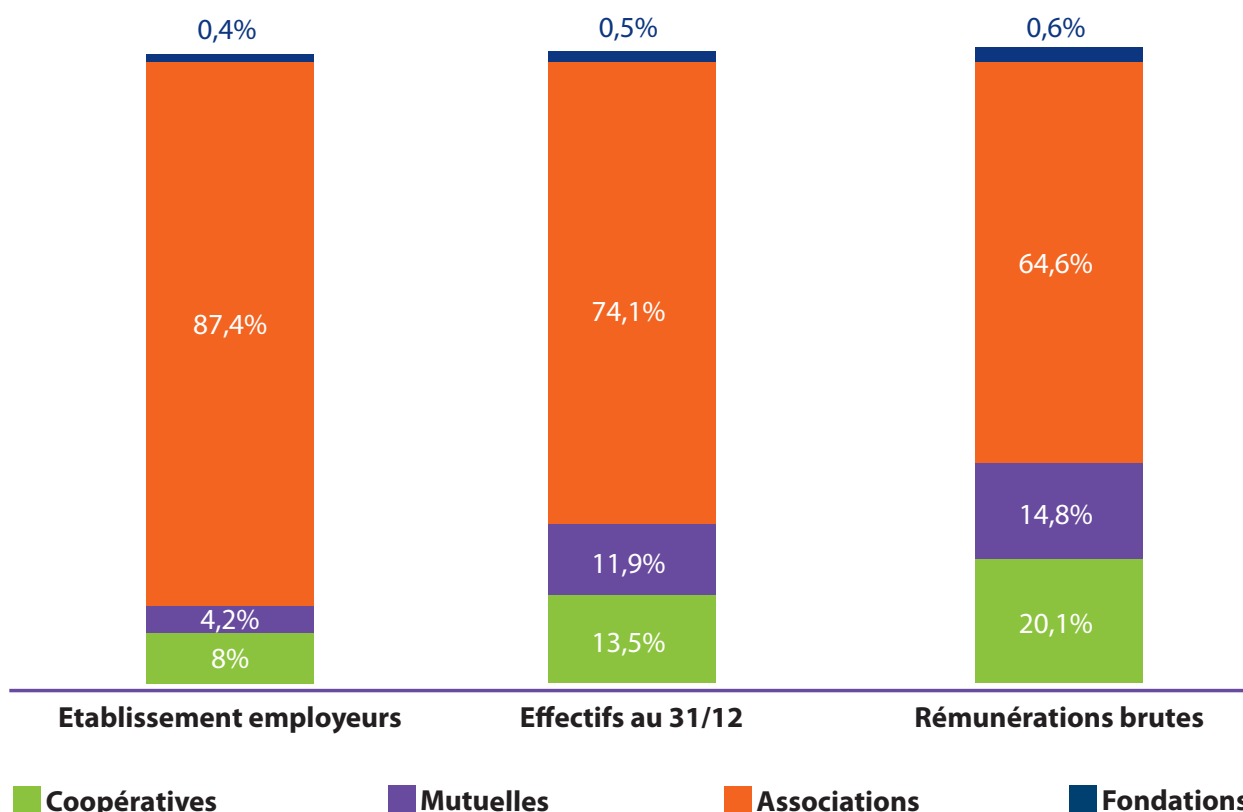
NB : l'indice de densité de l'emploi est calculé en rapportant, pour chaque champ économique, les effectifs ETP au nombre d'habitants (le chiffre ainsi obtenu est multiplié par 1 000 afin d'obtenir l'indice pour 1 000 habitants). Cet indice permet d'opérer des comparaisons entre les territoires, comme ici entre Montpellier Méditerranée Métropole, le département de l'Hérault, le Languedoc-Roussillon, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et Toulouse Métropole.

Les indices contenus dans le tableau n° 2 montrent que par rapport au département de l'Hérault et aux deux échelons régionaux (LR et LRMP), les différents champs économiques considérés sont, relativement à la population, sur-représentés au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette sur-représentation est sensiblement plus marquée pour l'ESS (respectivement, + 33 %, + 31 % et + 16 %) que pour le reste de l'économie privée (respectivement, + 20 %, + 28 % et + 11 %). En revanche, le sur-développement relatif de l'ESS s'avère moins fort que celui de l'économie publique (respectivement, + 35 %, + 42 % et + 35 %). Au final, ces deux phénomènes se compensent pour faire que le poids de l'ESS sur le territoire est assez comparable à celui que l'on observe au niveau des trois autres échelons géographiques considérés.

La comparaison avec Toulouse Métropole, quant à elle, montre que, toujours par rapport à la population, l'ESS est significativement plus développée au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole (+ 16 %). En revanche, alors que le degré de développement de l'économie publique s'avère parfaitement analogue dans les deux métropoles, celui de l'économie privée hors ESS se révèle nettement moins important au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole que de Toulouse Métropole (- 50 %). Cela signifie donc que le faible poids de l'ESS en termes d'emploi à l'échelle de ce dernier territoire est dû, pour une petite part, à un sous-développement relatif de l'ESS et, pour l'essentiel, au fait que le reste de l'économie privée y est nettement sur-représentée par rapport à ce que l'on observe au niveau des autres échelons géographiques. Il est probable que ce résultat renvoie, au moins en partie, à la forte présence sur Toulouse de l'industrie aéronautique et spatiale.

B) Une forte hétérogénéité selon les composantes juridiques

Composition de l'ESS selon le statut juridique des établissements au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 2

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013

Les associations constituent, de loin, la principale composante de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, constat d'ailleurs valable quel que soit l'échelon géographique considéré.

Le différentiel entre la part qu'elles représentent en termes d'établissements et celle qui est la leur en termes d'effectifs (13 points d'écart) montre que ces associations sont, en moyenne, de taille relativement réduite. Quant au différentiel entre leurs parts en termes d'effectifs et de rémunérations brutes (9,5 points d'écart), il signifie que ces dernières y sont, toujours en moyenne, plutôt restreintes. Comme on le verra, ce résultat, valable lui aussi de manière générale, peut s'expliquer, au moins en partie, par le fort développement du travail à temps partiel au sein de la composante associative (cf. partie II, paragraphe C).

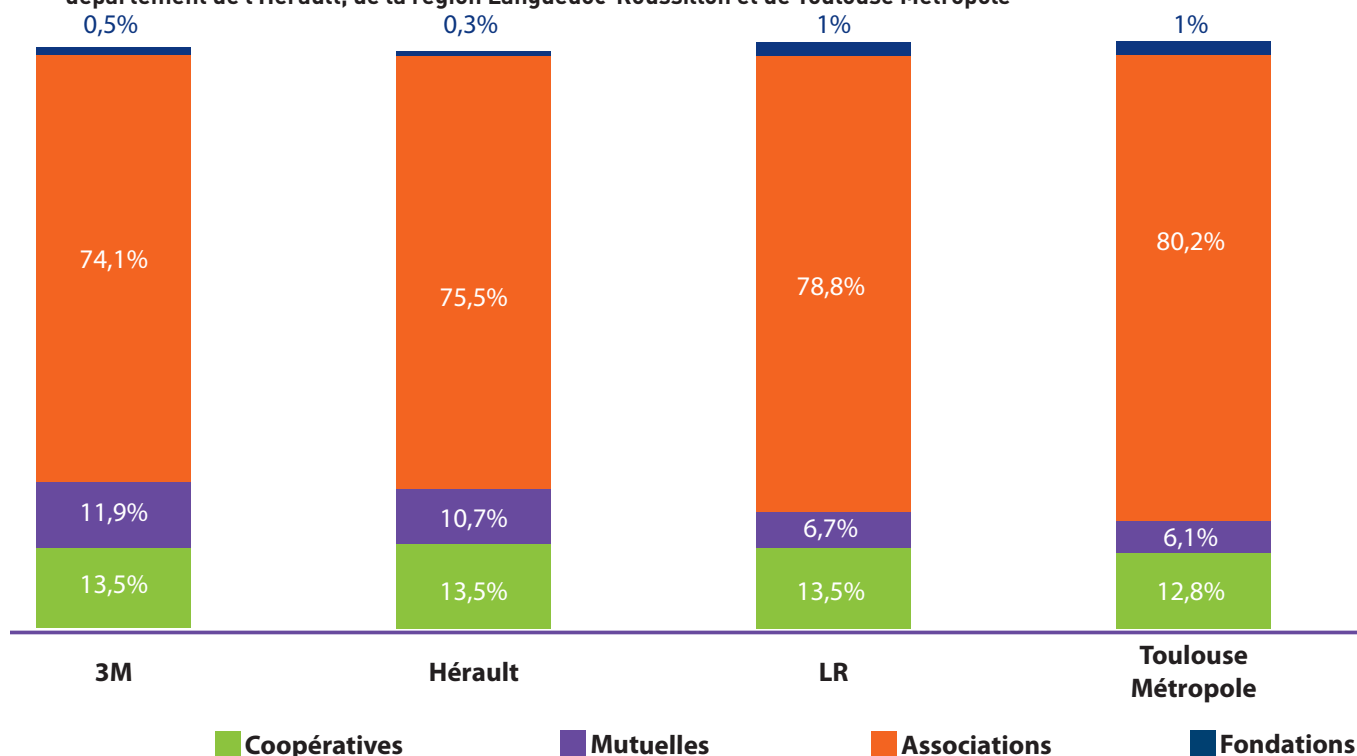
Les profils obtenus pour les coopératives et les mutuelles sont à peu près analogues :

- La part qu'elles représentent en termes d'effectifs est significativement supérieure à celle qui est la leur en termes d'établissements, ce qui signifie que ces derniers sont, en moyenne, de taille relativement élevée.
- Leur place dans le total des effectifs est nettement plus restreinte que celle qu'elles occupent dans le total des rémunérations, signe que ces dernières sont, toujours en moyenne, plutôt importantes ; le différentiel est particulièrement marqué pour la composante coopérative, ce qui est à mettre en relation, au moins partiellement, avec le fait que cette dernière inclut les coopératives bancaires.

Quant aux fondations, elles représentent une part extrêmement réduite pour chacun des indicateurs considérés, constat, là aussi, valable de façon générale.

Comparaison selon les territoires

Répartition des effectifs de l'ESS par composante juridique au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, du département de l'Hérault, de la région Languedoc-Roussillon et de Toulouse Métropole



Graphique n° 3

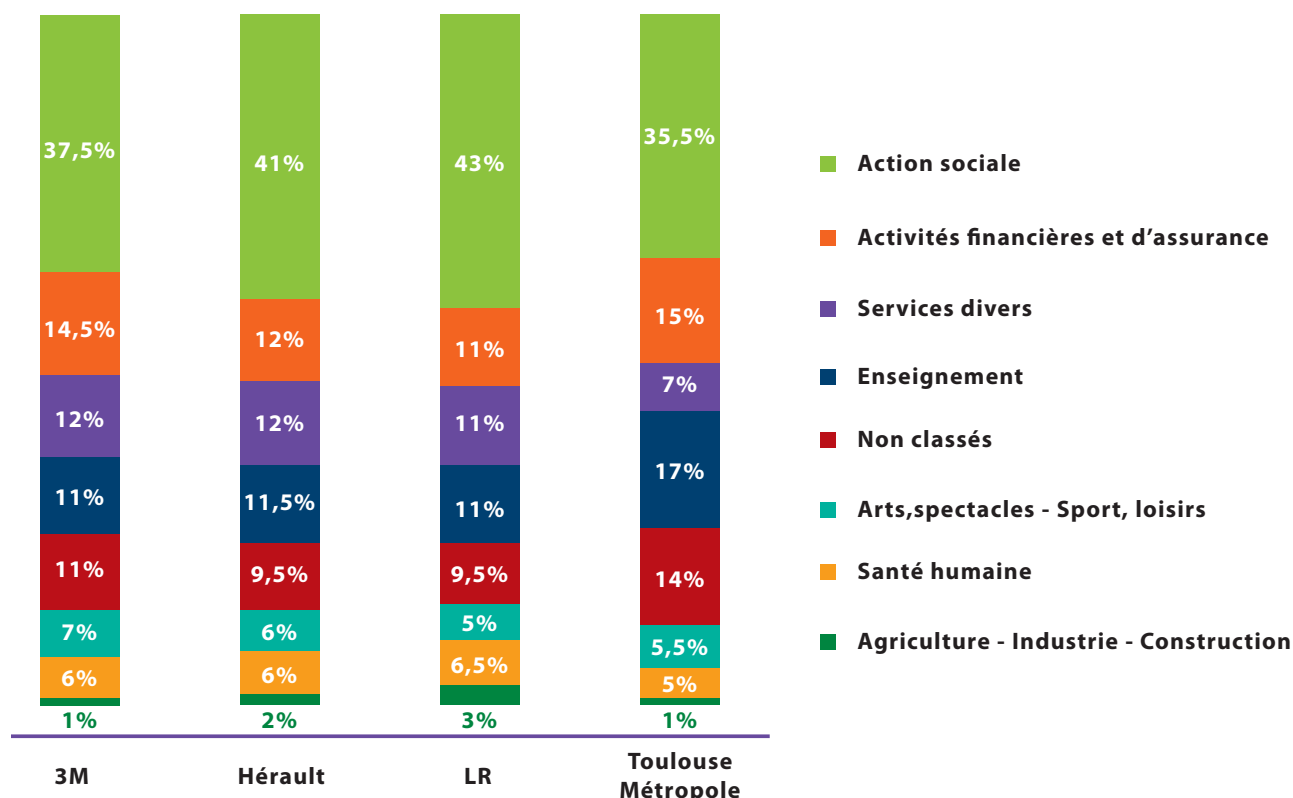
Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013 (Effectifs au 31/12)

Globalement, les profils obtenus pour chacun des échelons géographiques considérés apparaissent très proches. Une seule différence vraiment significative se fait jour, à savoir que la composante mutualiste occupe dans le total des effectifs de l'ESS une place plus importante au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole que des autres territoires (le différentiel par rapport au département de l'Hérault est plus réduit car l'incidence de la présence de Montpellier y est moins atténuée que pour les autres échelons).

La comparaison avec Toulouse Métropole montre que, contrairement à ce que l'on aurait pu penser de prime abord, cette sur-représentation de la composante mutualiste sur Montpellier Méditerranée Métropole n'est pas liée au caractère urbain du territoire et à la forte densité de la population correspondante : les mutuelles au niveau de Toulouse Métropole représentent en effet une part du total des effectifs de l'ESS sensiblement inférieure à celle qui est la leur en Languedoc-Roussillon et parfaitement équivalente à celle qu'elles représentent dans la nouvelle grande région (6,1 %). L'importance de la place des mutuelles à l'échelle de Montpellier Méditerranée Métropole constitue donc une véritable particularité, laquelle peut s'expliquer, au moins partiellement, par la présence dans ce territoire du siège national d'une importante mutuelle d'assurance, en l'occurrence l'Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM).

C) Une grande diversité sectorielle

Répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, du département de l'Hérault, de la région Languedoc-Roussillon et de Toulouse Métropole



Graphique n° 4

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013 (Effectifs au 31/12)

Globalement, la manière dont se répartissent les effectifs de l'ESS par secteur d'activité au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole s'avère assez similaire à celle que l'on observe aux autres échelons géographiques considérés.

L'action sociale arrive largement en tête, représentant 37,5 % des effectifs locaux de l'ESS. Cette proportion est toutefois un peu inférieure à celle constatée dans le département de l'Hérault (41 %) ou en région Languedoc-Roussillon (43 %). Elle est, en revanche, sensiblement plus élevée que la part correspondante au niveau de Toulouse Métropole (35,5 %).

Viennent ensuite quatre autres secteurs d'activité représentant, chacun, une part assez comparable de l'emploi :

- Les activités financières et d'assurance occupent 14,5 % des effectifs de l'ESS, soit une proportion sensiblement plus élevée que dans le département de l'Hérault (12 %) ou qu'en région Languedoc-Roussillon (11 %). La place de ce secteur au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole est, par contre, quasiment identique à celle observée sur Toulouse Métropole (15 %). Le fait que les activités financières et d'assurance représentent une part de l'emploi un peu plus importante au sein des zones urbaines est à mettre en relation, au moins en partie, avec un effet « siège social », dont il se trouve qu'il joue de façon marquée dans ce secteur : celui-ci correspond effectivement, s'agissant de l'ESS, aux banques coopératives et aux mutuelles, d'assurance ou de prévoyance (s'agissant de ces dernières, uniquement pour leurs activités assurantielles), entreprises de taille importante dont les fonctions supports et de direction sont, en général, implantées dans les grandes agglomérations.

- Les services divers représentent 12 % de l'emploi dans l'ESS, soit une proportion analogue ou quasiment analogue à celles enregistrées dans le département de l'Hérault (12 %) et en région Languedoc-Roussillon (11 %). En revanche, ces services occupent une place significativement plus réduite au niveau de Toulouse Métropole (7 %). Ce « secteur » rassemble des activités très hétérogènes qui ont été regroupées pour limiter les risques d'occurrence de la règle du secret statistique : hébergement et restauration, soutien aux entreprises, commerce et autres activités.

- Avec 11 % des effectifs de l'ESS, le secteur de l'enseignement (qui inclut la formation professionnelle) occupe une place équivalente à celle qui est la sienne dans le département de l'Hérault (11,5 %) ou en région Languedoc-Roussillon (11 %). En revanche, ce secteur occupe une place significativement plus importante au niveau de Toulouse Métropole (17 %).

- La catégorie dite des « Non-classés » correspond aux associations affectées au code APE 94.99Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Elle représente 11 % des effectifs de l'ESS, soit sensiblement plus que dans le département de l'Hérault ou qu'en région Languedoc-Roussillon (9,5 % dans les deux cas). La part correspondante est encore plus élevée sur Toulouse Métropole : 14 %. La place relativement importante occupée par cette catégorie dans les territoires urbains peut s'expliquer, en partie, par le fait qu'elle inclut les fédérations associatives, généralement implantées dans les agglomérations.

Le secteur des arts, spectacles et sport, loisirs et celui de la santé humaine arrivent ensuite et représentent des parts assez comparables en termes d'emploi, respectivement 7 % et 6 % des effectifs de l'ESS.

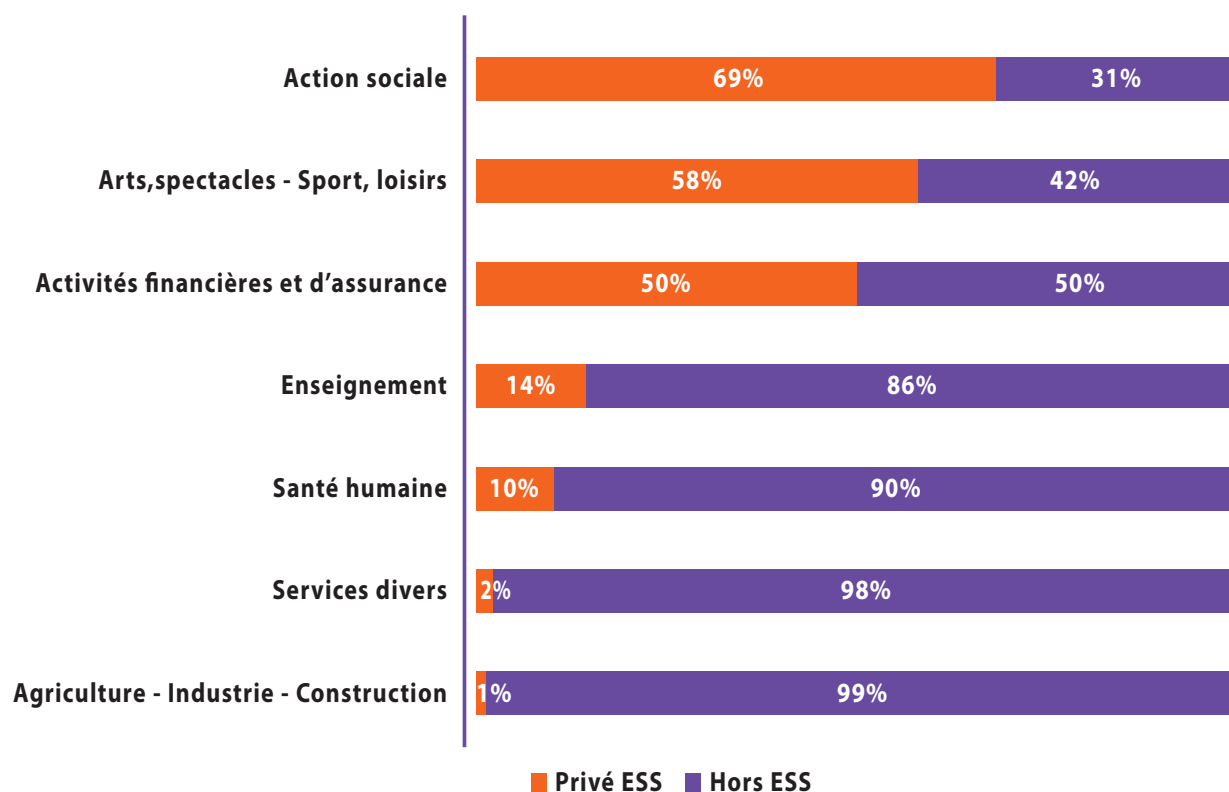
Pour ce qui est du premier de ces secteurs, celui des arts, spectacles et sport, loisirs, ce poids est sensiblement supérieur à ce que l'on observe aux autres échelons géographiques considérés (le différentiel par rapport au département de l'Hérault est moindre car l'incidence de la présence de Montpellier y est moins atténuée que pour les autres), y compris celui de Toulouse Métropole. On peut donc en déduire que ce développement relatif n'est pas propre aux territoires urbains et qu'il représente une singularité de la composition sectorielle de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole.

Quant au secteur de la santé humaine, son poids dans les effectifs de l'ESS est équivalent à celui que l'on enregistre à l'échelle du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon. Il est par contre légèrement plus élevé que le poids correspondant observé au niveau de Toulouse Métropole.

Enfin, le secteur agriculture, industrie, construction représente une proportion extrêmement réduite des effectifs de l'ESS à tous les échelons géographiques considérés (il s'agit, là encore, d'un constat d'ordre général). On notera néanmoins que le poids de ce secteur est sensiblement plus faible au sein des zones urbaines que dans les territoires plus vastes et, partant, plus hétérogènes ; ceci est parfaitement logique dans la mesure où l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (qui inclut les caves vitivinicoles, nombreuses dans notre région) sont généralement implantées en zones rurales.

D) Une place importante dans quelques secteurs d'activité

Répartition des effectifs par champ économique selon les secteurs d'activité au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 5

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2013 (Effectifs au 31/12)

Représentant 69 % du total des effectifs de l'action sociale, l'ESS occupe une place largement prédominante au sein de ce secteur. Il s'agit là d'un résultat d'ordre général, valable quel que soit l'échelon géographique considéré. On notera toutefois que cette proportion est sensiblement supérieure à celle observée dans le département de l'Hérault (61 %) ou en région Languedoc-Roussillon (62 %), alors même que le poids de l'action sociale dans le total des effectifs de l'ESS est inférieur au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole à ce qu'il est pour ces deux échelons géographiques (cf. graphique n° 4) ; on peut donc en conclure que ce secteur dans son ensemble est, en termes évidemment relatifs, assez peu développé sur le territoire.

Par ailleurs, la place de l'ESS au sein de l'action sociale s'avère à peu près comparable sur Montpellier Méditerranée Métropole à ce qu'elle est au niveau de Toulouse Métropole (67 %) ; le léger différentiel constaté est logique au regard du poids un peu plus élevé que représente ce secteur dans les effectifs de l'ESS au niveau du premier territoire par rapport au second (cf. graphique n° 4).

L'ESS occupe aussi une place prédominante dans le secteur des arts, spectacles et sport, loisirs, la proportion correspondante (58 %) étant significativement plus élevée que celles enregistrées à tous les autres échelons géographiques considérés : département de l'Hérault (52 %) ; région Languedoc-Roussillon (47 %) ; Toulouse Métropole (41,5 %). Ce résultat est cohérent au regard du

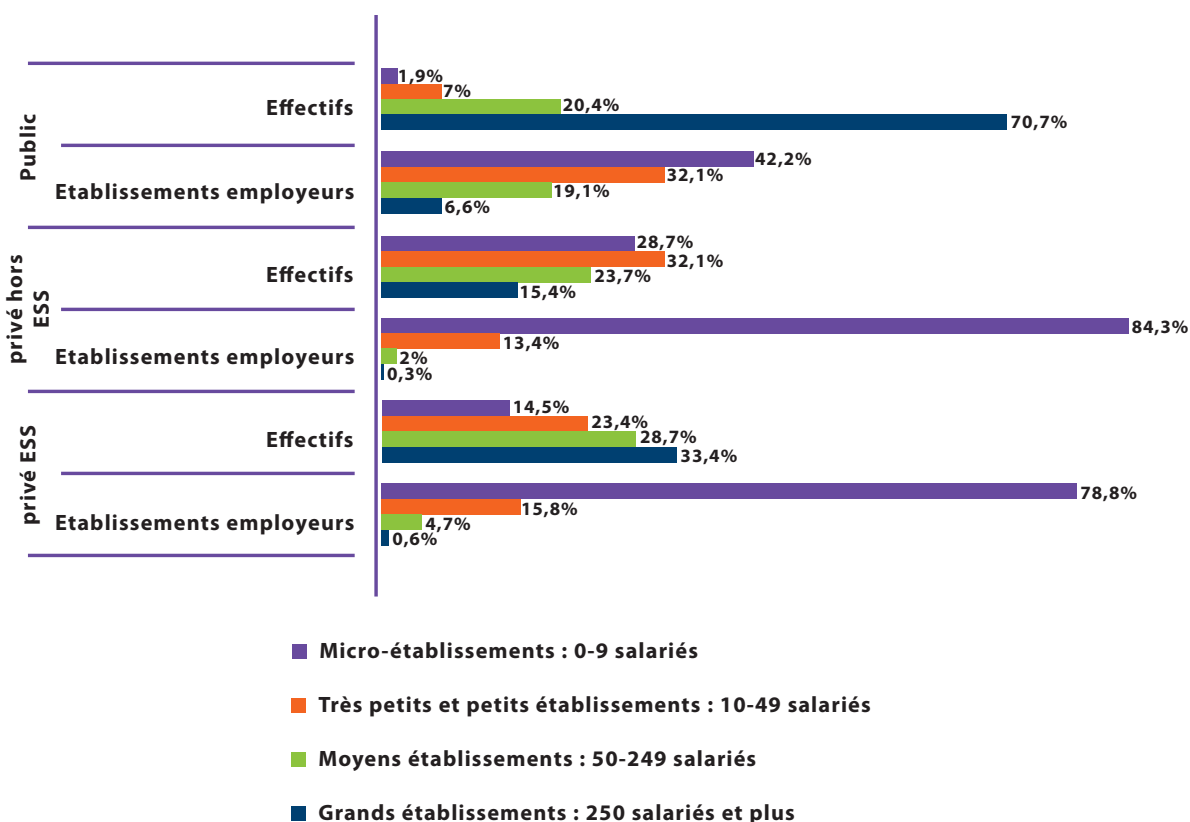
fait que ce secteur représente une part des effectifs de l'ESS sensiblement plus forte au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole qu'à l'échelle de ces autres territoires (cf. graphique n° 4).

Vient ensuite le secteur des activités financières et d'assurance, dans lequel l'ESS représente la moitié des effectifs. Cette proportion est sensiblement plus élevée que celles observées dans le département de l'Hérault (45 %) ou en région Languedoc-Roussillon (48 %), ce qui est logique dans la mesure où le poids de ce secteur dans les effectifs de l'ESS est un peu plus élevé sur Montpellier Méditerranée Métropole que dans ces deux territoires (cf. graphique n° 4). Par contre, cette proportion est significativement supérieure à celle constatée au niveau de Toulouse Métropole (40 %), alors même que les activités financières et d'assurance représentent dans le total des effectifs de l'ESS un poids à peu près équivalent dans ces deux territoires. On peut donc en déduire que ce secteur dans son ensemble est significativement moins développé au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole que de Toulouse Métropole.

Dans tous les autres secteurs d'activité, l'ESS occupe une place réduite ou très réduite, allant de 14 % du total des effectifs dans l'enseignement à 1 % dans l'agriculture, industrie, construction. Pour chacun de ces secteurs, la proportion enregistrée sur Montpellier Méditerranée Métropole s'avère à peu près comparable à celles observées au niveau des autres échelons géographiques.

E) Une place relativement importante des établissements de grande taille

Répartition des établissements employeurs et des effectifs par champ économique selon la taille des établissements au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 6

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - DADS 2011 (Postes au 31/12)

NB : le graphique ci-dessus montre que l'économie publique se différencie nettement des deux autres champs économiques, la grande majorité de ses effectifs (près de 71 %) relevant d'établissements de grande taille (250 salariés et plus). Cette configuration très particulière fait que seule la comparaison entre le champ de l'ESS et celui du reste de l'économie privée s'avère pertinente.

Les micro-établissements, ayant entre 0 et 9 salariés, sont largement prédominants aussi bien dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée : respectivement, 78,8 % et 84,3 % du total. Ceux-ci emploient néanmoins une proportion relativement faible des effectifs correspondants, cette dernière étant d'ailleurs significativement inférieure dans le premier champ que dans le second : 14,5 % contre 28,7 % du total.

Les très petits et petits établissements, ayant entre 10 et 49 salariés, représentent une part du total des établissements employeurs à peu près comparable dans l'ESS et dans le reste de l'économie privée : respectivement, 15,8 % et 13,4 % du total. En revanche, ils occupent une proportion des effectifs plus faible dans le premier champ que dans le second : 23,4 % contre 32,1 % du total.

Les établissements de taille moyenne, ayant entre 50 et 249 salariés, représentent une part du total des établissements employeurs légèrement plus élevée dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée : 4,7 % contre 2 % du total. Ils emploient aussi une proportion de salariés sensiblement plus forte dans le premier champ que dans le second : 28,7 % contre 23,7 % du total.

Enfin, les établissements de grande taille, ayant 250 salariés et plus, représentent une fraction extrêmement réduite du total des établissements employeurs, aussi bien dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée : respectivement, 0,6 % et 0,3 % du total. Ils occupent néanmoins une proportion significative des effectifs correspondants, celle-ci étant nettement plus élevée dans le premier champ que dans le second : respectivement, 33,4 % contre 15,4 %.

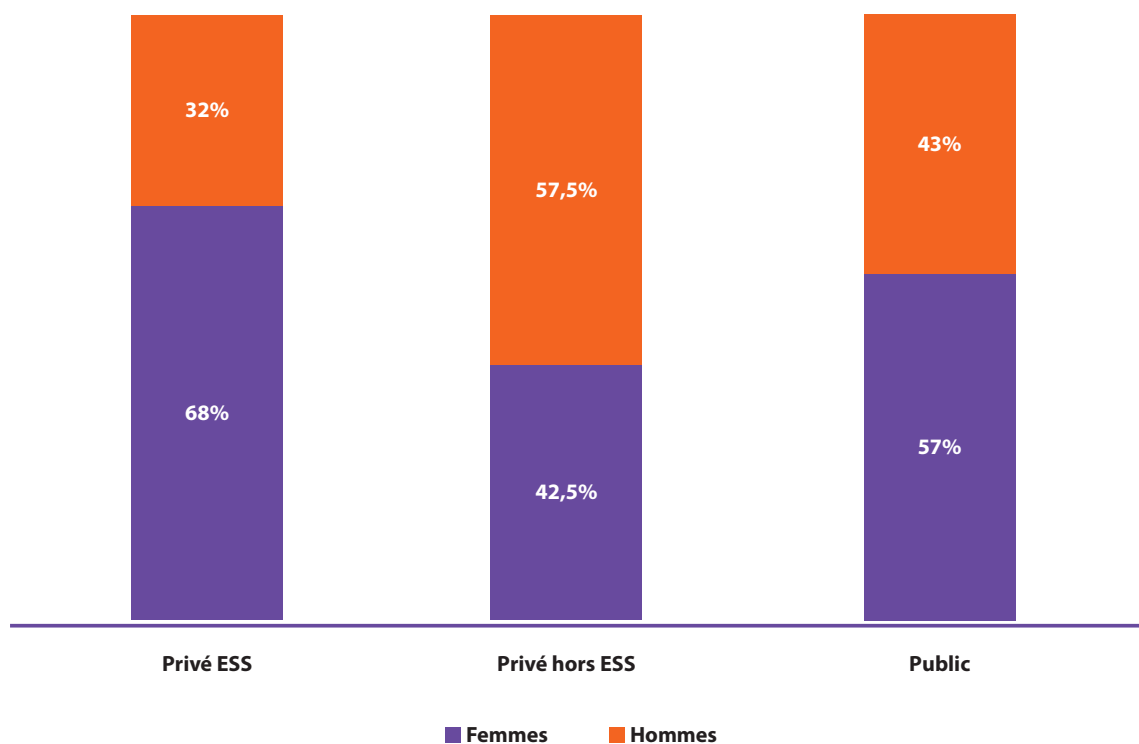
Ainsi, contrairement à une idée assez répandue, il apparaît que les établissements de taille moyenne ou grande emploient une plus forte proportion de salariés dans l'ESS que dans l'économie privée hors ESS : 62 % contre 39 % au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole. Il s'agit, là encore, d'un résultat d'ordre général, valable quel que soit l'échelon géographique considéré.

On notera toutefois, s'agissant des établissements de 250 salariés et plus, que leur part dans le total des effectifs de l'ESS est significativement plus importante au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole (un peu plus de 33 %) que dans le département de l'Hérault (22,1 %) ou en région Languedoc-Roussillon (près de 16 %). Ceci renvoie, notamment, à l'effet « siège social » évoqué plus haut, lequel concerne avant tout les zones urbaines. Pour autant, on constate que cette part est aussi significativement supérieure à celle enregistrée sur Toulouse Métropole (environ 21 %), de sorte que l'on a affaire là à une particularité de la composition de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole.

II- CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

A) Une forte féminisation de l'emploi

Répartition des effectifs selon le sexe des salariés par champ économique au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 7

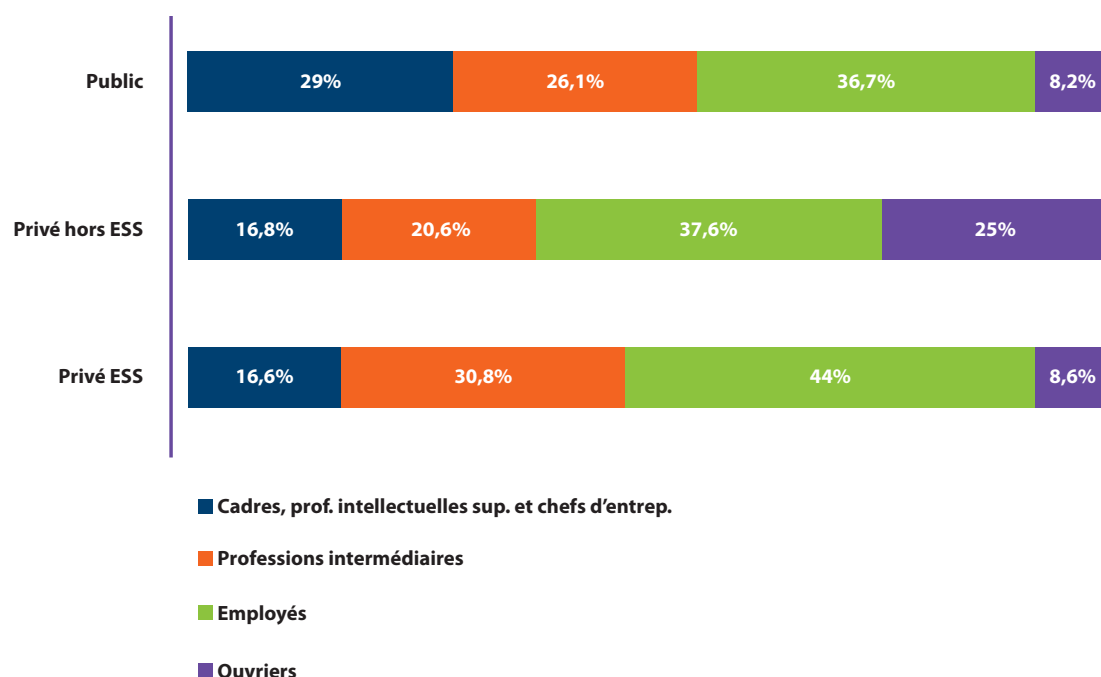
Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2010 (Postes au 31/12)

Les femmes représentent 68 % des effectifs de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, soit nettement plus que dans le reste de l'économie privée (42,5 %) ou dans l'économie publique (57 %).

Cette forte féminisation de l'emploi au sein de l'ESS constitue un résultat valable de façon générale. Il se retrouve d'ailleurs à tous les échelons géographiques considérés, avec des ratios assez comparables pour chacun d'entre eux : département de l'Hérault (69,5 %) ; région Languedoc-Roussillon (68 %) ; Toulouse Métropole (71 %). Cette caractéristique s'explique par le fait que l'ESS est très présente dans des secteurs traditionnellement très féminisés, et ce quel que soit le champ économique, au premier chef le secteur de l'action sociale.

B) Des emplois relativement qualifiés

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle selon les champs économiques au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 8

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2010 (Postes au 31/12)

Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise représentent près de 17 % des effectifs de l'ESS, soit une proportion quasi identique à celle enregistrée dans le reste de l'économie privée (16,8 %) et nettement inférieure à la part correspondante dans l'économie publique (29 %).

Ce type de configuration se retrouve à l'échelle du département de l'Hérault comme de la région Languedoc-Roussillon, à deux nuances près :

- Cette catégorie socioprofessionnelle y représente, pour chacun des trois champs économiques, une part du total des effectifs moindre qu'au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole : dans le département de l'Hérault, respectivement, 14,1 %, 13,4 % et 22,4 % ; en Languedoc-Roussillon, 13,1 %, 12,1 % et 18,7 %. Ce résultat renvoie au fait que les postes de direction et d'encadrement sont, en général, concentrés dans les zones urbaines, notamment en raison de l'effet « siège social » déjà évoqué, lequel concerne tous les champs économiques.

- Le poids des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise y est sensiblement plus élevé dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée (14,1 % contre 13,4 % dans le département de l'Hérault ; 13,1 % contre 12,1 % en Languedoc-Roussillon), alors que les ratios correspondants sont quasiment identiques sur Montpellier Méditerranée Métropole (16,6 % contre 16,8 %).

La répartition obtenue au niveau de Toulouse Métropole s'avère en revanche atypique, le poids des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise dans les effectifs de l'ESS (17,5 %, soit sensiblement plus que sur Montpellier Méditerranée Métropole) y étant nettement moins élevé que dans le reste de l'économie privée (26 %) ; encore une fois, ce résultat est à mettre en relation avec la forte présence de l'industrie aérospatiale dans ce territoire.

Représentant près de 31 % des effectifs de l'ESS, les professions intermédiaires sont significativement plus développées dans ce champ économique que dans le reste de l'économie privée (20,6 %) ou, avec un différentiel tout de même moindre, dans l'économie publique (26,1 %). Ce type de configuration est valable à tous les échelons géographiques considérés : pour le département de l'Hérault, respectivement, 29,3 %, 17,8 %, 25,6 % ; en région Languedoc-Roussillon, 29,7 %, 17,1 %, 27,7 % ; sur Toulouse Métropole, respectivement, 39 %, 22,9 %, 25,8 %. Au passage, on notera que le poids des professions intermédiaires dans l'ESS est significativement moins élevé au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole que de Toulouse Métropole (31 % contre 39 %).

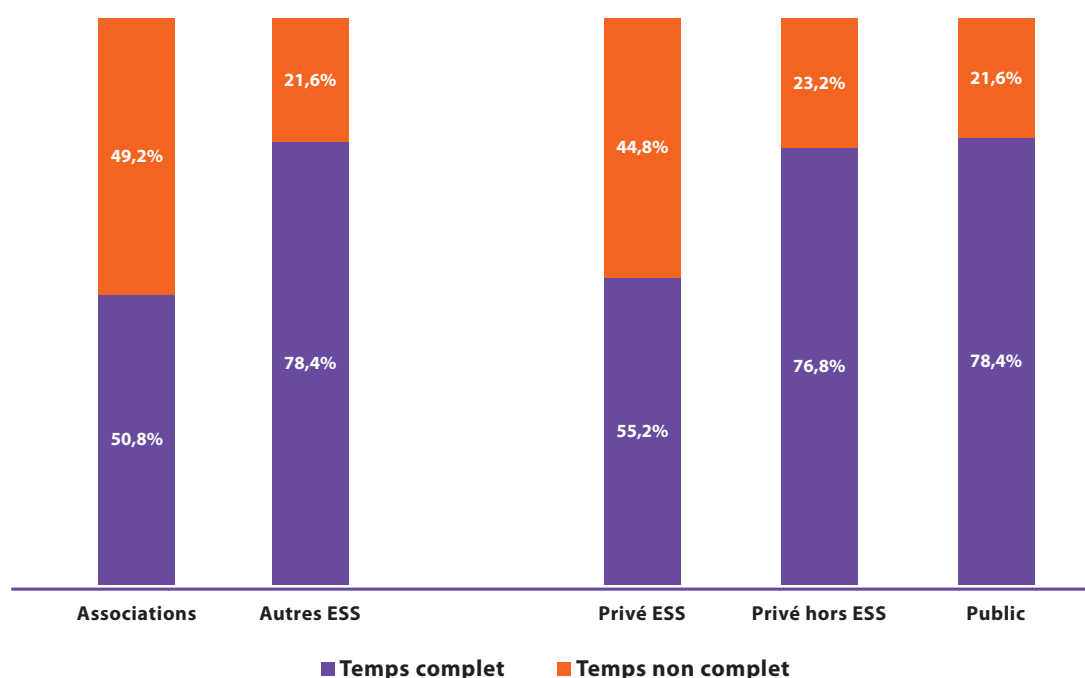
44 % des effectifs de l'ESS relèvent de la catégorie des employés, soit significativement plus que dans le reste de l'économie privée (37,6 %) ou dans l'économie publique (36,7 %). S'agissant du reste de l'économie privée, cette configuration se retrouve à tous les échelons géographiques considérés : pour le département de l'Hérault, 45,8 % contre 37,8 % ; en Languedoc-Roussillon, 42,2 % contre 36,9 % ; sur Toulouse Métropole, 35,2 % contre 28,5 %. On notera, au passage, que les employés représentent une part du total des effectifs de l'ESS significativement supérieure au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole que de Toulouse Métropole (44 % contre 35,2 %) : ce constat correspond au revers de celui établi précédemment à propos des professions intermédiaires. Par rapport à l'économie publique maintenant, les différentiels quant à la part des employés dans le total des effectifs sont généralement moins marqués pour les autres échelons géographiques qu'au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole : pour le département de l'Hérault, 45,8 % contre 43,6 % ; en Languedoc-Roussillon, 42,2 % contre 37,8 % ; sur Toulouse Métropole, la part des employés dans les effectifs de l'ESS est même inférieure à celle observée au sein de l'économie publique, 35,2 % contre 38,6 %. Ceci renvoie, à nouveau, au fait que les employés, à l'échelle du territoire, occupent une place particulièrement élevée dans les effectifs de l'ESS.

Enfin, les ouvriers ne représentent qu'un peu moins de 9 % des effectifs de l'ESS, soit une part bien moindre que dans le reste de l'économie privée (25 %) et à peu près équivalente à celle constatée dans l'économie publique (8,2 %). Ce type de configuration se retrouve à tous les échelons géographiques considérés : pour le département de l'Hérault, respectivement, 10,8 %, 30,9 %, 8,4 % ; en région Languedoc-Roussillon, respectivement, 15 %, 34 %, 15,8 % ; sur Toulouse Métropole, respectivement, 8,6 %, 25 %, 8,2 %. On constate que le poids des ouvriers dans les effectifs de l'ESS, comme du reste des deux autres champs économiques, est moindre dans les territoires urbains que dans les zones plus vastes et, dès lors, plus hétérogènes.

Au final, la composition socioprofessionnelle de l'emploi dans l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole s'avère caractéristique d'une économie de nature quasi intégralement tertiaire (cf. paragraphe C), d'où le fait qu'elle se distingue plus significativement du reste de l'économie privée que de l'économie publique. Globalement, ce constat est valable à tous les échelons géographiques considérés. On remarque cependant que les catégories socioprofessionnelles les plus élevées, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, représentent une part des effectifs de l'ESS plus importante dans les territoires urbains que dans les autres (ce qui est logique et vrai pour tous les champs économiques), résultat un peu plus marqué sur Toulouse Métropole que sur Montpellier Méditerranée Métropole.

C) Un fort développement du travail à temps partiel dans les associations

Répartition des effectifs par condition d'emploi selon les champs économiques et les composantes de l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 9

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - DADS 2011 (Postes au 31/12)

Les salariés à temps complet représentent un peu plus de 55 % du total des effectifs de l'ESS, soit nettement moins que dans le reste de l'économie privée (76,8 %) ou dans l'économie publique (78,4 %).

Ce ratio recouvre toutefois de fortes disparités selon les composantes de l'ESS : alors que les salariés à temps complet représentent près de 51 % des emplois dans les associations, le ratio correspondant s'élève à un peu plus de 78 % dans les autres composantes de l'ESS (coopératives, mutuelles et fondations), soit une proportion comparable à celles enregistrées dans le reste de l'économie privée ou dans l'économie publique. Malgré ce, étant donné que les associations sont largement prédominantes dans le total des effectifs de l'ESS (cf. paragraphe B), ce sont elles qui, pour l'essentiel, déterminent le profil d'ensemble de l'ESS pour cet indicateur.

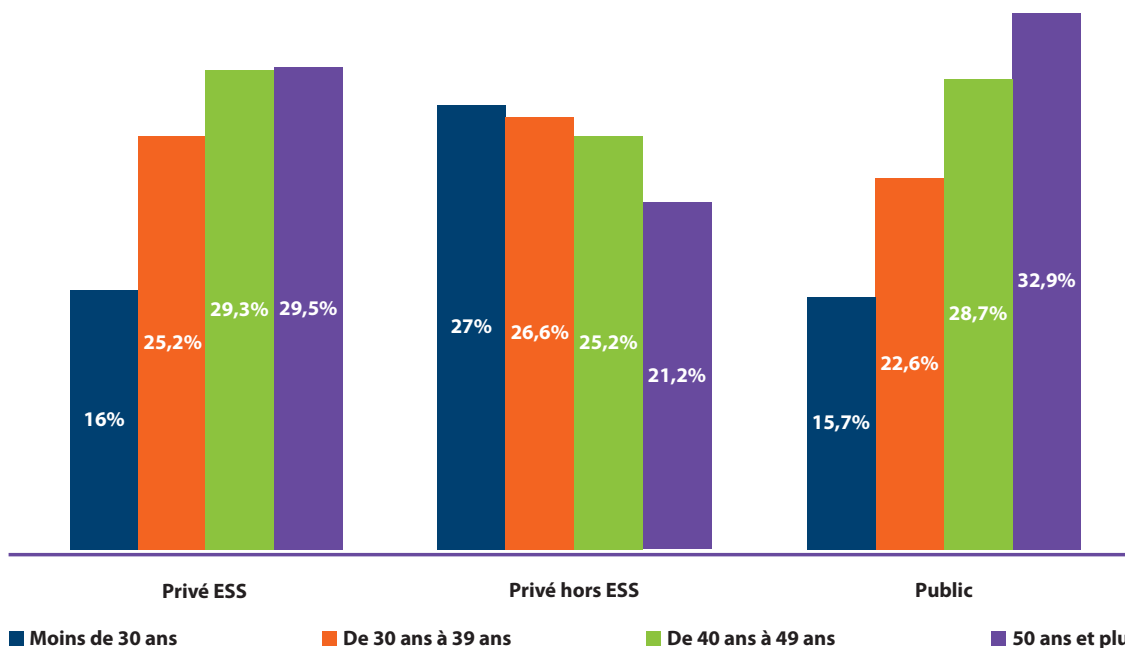
Des résultats analogues se retrouvent à tous les échelons géographiques considérés, avec des ratios, qui plus est, assez proches de ceux observés sur Montpellier Méditerranée Métropole.

L'importance des emplois à temps partiel dans les associations peut s'expliquer par un double phénomène :

- Leur forte présence dans des secteurs d'activité où le travail à temps partiel est, en général, quel que soit le champ économique, très développé, au premier chef, là encore, le secteur de l'action sociale (notamment dans l'aide à domicile).
- La fragilité du modèle économique de beaucoup d'associations, qui ne leur permet pas toujours de salarier des personnes à temps complet. Cette fragilité est elle-même liée, notamment, au fait que les associations développent souvent des activités non marchandes et d'utilité sociale. Elles ont dès lors besoin de recourir à des financements publics, par nature aléatoires et dont on sait qu'ils sont très contraints dans le contexte budgétaire actuel, tant du côté de l'Etat que des Collectivités territoriales.

D) Des salariés relativement âgés

Répartition des effectifs par tranche d'âge selon les champs économiques au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole



Graphique n° 10

Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - DADS 2012 (Postes au 31/12)

Les salariés de moins de 30 ans représentent 16 % du total des effectifs de l'ESS, soit une proportion nettement moindre que dans le reste de l'économie privée (27 %) et équivalente à celle observée dans l'économie publique (15,7 %).

Les tranches d'âge intermédiaires, de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans, occupent une place à peu près équivalente dans chacun des trois champs économiques : 52 % des effectifs dans l'ESS, 54 % dans le reste de l'économie privée et 52 % dans l'économie publique.

Quant aux salariés de 50 ans et plus, ils représentent 29,5 % du total des effectifs dans l'ESS, soit une part significativement plus forte que dans le reste de l'économie privée (21,2 %) et inférieure à celle enregistrée dans l'économie publique (32,9 %).

Une certaine tendance au vieillissement des salariés se fait donc jour dans l'ESS au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, tendance plus marquée que dans le reste de l'économie privée mais de moindre ampleur que dans l'économie publique. Ceci signifie donc que l'ESS va connaître sur le territoire un mouvement assez marqué de départs à la retraite et, partant, de renouvellement potentiel des postes, ce qui peut en faire un champ d'application privilégié du Contrat de Génération.

D'une manière générale, ce type de configuration se retrouve à tous les échelons géographiques considérés. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène, notamment :

- Le caractère non-lucratif, intégral ou partiel, du mode de gestion des entreprises de l'ESS fait que les exigences de rentabilité y sont peut-être moins prégnantes que dans les autres entreprises privées, d'où une plus grande aptitude de leur part à conserver leurs salariés seniors.

- Il est également possible que dans le cadre de reconversions professionnelles, des personnes plus ou moins avancées dans l'âge fassent le choix de travailler dans l'ESS, attirées par les valeurs qu'elle véhicule.

CONCLUSION

Les résultats contenus dans le présent Panorama montre que l'ESS apporte une contribution significative à l'emploi sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, contribution que devrait soutenir, dans les années à venir, les départs à la retraite relativement nombreux que va connaître ce champ économique.

Globalement, la composition de l'ESS au niveau du territoire est assez comparable à celle que l'on observe en général, quel que soit l'échelon géographique, tant du point de vue de la forme juridique des établissements que de leur secteur d'activité. Quelques particularités peuvent cependant être notées :

- La composante mutualiste occupe une place relativement importante dans les effectifs de l'ESS sur Montpellier Méditerranée Métropole, et ce même par rapport à un autre territoire urbain comme Toulouse Métropole.
- Les activités financières et d'assurance y sont aussi assez fortement développées, ce qui est caractéristique des territoires urbains et renvoie, au moins en partie, à un effet « siège social », particulièrement marqué dans ce secteur (ce point n'est évidemment pas indépendant du précédent).
- Le secteur des arts, spectacles et sport, loisirs représente également une part relativement importante des effectifs locaux de l'ESS.

Une autre particularité tient en ce que les établissements de grande taille emploient une proportion de salariés de l'ESS relativement forte au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole, résultat qui, s'il s'avère assez caractéristique des zones urbaines, notamment du fait de l'effet « siège social » déjà évoqué, n'en est pas moins plus marqué sur ce territoire qu'à l'échelle de Toulouse Métropole.

S'agissant des caractéristiques de l'emploi dans l'ESS, celles-ci apparaissent, là encore, assez comparables au niveau de Montpellier Méditerranée Métropole à ce que l'on observe, en général, pour ce champ économique : très forte féminisation des effectifs, niveau relativement élevé des qualifications, fort développement du travail à temps partiel (du fait des associations), poids assez important des salariés seniors.

Ces caractéristiques montrent que la question de la gestion des richesses humaines, sous toutes ses facettes : égalité de traitement, définition des parcours professionnels, consolidation des emplois, gestion de la pyramide des âges... constitue un enjeu majeur pour le développement des entreprises de l'ESS.

Un autre enjeu crucial a trait à la consolidation du modèle économique des associations, dont on a vu qu'elles représentent, de loin, les principales structures employeuses de l'ESS. A cet égard, la loi du 31 juillet 2014 inclut plusieurs dispositions intéressantes susceptibles d'être déclinées localement. Un autre dispositif à même de concourir à cet objectif est la « Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les Collectivités territoriales » du 14 février 2014, qui vise à refonder un partenariat équilibré entre les associations et les collectivités publiques.

PARTENAIRES

de l'Observatoire Régional de
l'Economie Sociale et Solidaire du Languedoc-Roussillon





**Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Languedoc-Roussillon**

Immeuble le Richemont 1047
Avenue Villeneuve d'Angoulême
34070 Montpellier
04 67 60 20 28 | contact@cresslr.org
cresslr.org | coventis.org